



EUROCUP 29er
YACHT CLUB DE CAVALAIRE
Du 10 au 13 Avril 2009

AVIS DE COURSE

1. Autorités organisatrices

Le Yacht Club de Cavalaire, affilié à la Fédération Française de Voile, associé à l'Association de Classe 29er organise l'Eurocup, étape française du 11 au 13 Avril 2009.

2. Règles applicables.

- les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2009-2012,
 - les prescriptions de la FFVoile,
 - les règles de classe,
 - cet avis de course
 - les instructions de course et leurs annexes.
- Publicité : l'épreuve est classée en catégorie C selon l'article 20 du règlement de l'ISAF.

3. Admission.

L'épreuve est ouverte à la classe 29er. Chaque concurrent résidant en France doit être titulaire d'une licence FFVoile (en cours de validité, visée par le médecin, autorisation parentale pour les mineurs), et à jour de leur cotisation de classe nationale pour les français, et internationale pour tous les concurrents.

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir.

4. Responsabilité et assurances.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de toute perte, dommage et/ou accident qui pourrait survenir en cours d'épreuve. Les concurrents possédant une licence FFVoile disposent de ce fait une assurance couvrant ces risques. Les accompagnateurs et entraîneurs devront également être assurés au minimum dans les mêmes conditions.

Les coureurs étrangers, ainsi que leurs accompagnateurs et entraîneurs, devront être assurés contre les dommages et accidents causés aux personnes et aux matériels à tout moment pendant la durée de l'épreuve, à terre comme sur l'eau, pour un montant minimum de 1.500.000€. Ils devront en apporter la preuve en confirmant leur inscription.

5. Programme.

samedi 4 avril 2009		Accueil des bateaux possible sur le site
vendredi 10 avril 2009	09h00 à 18h00 18h00 15h00	Jauge et inscriptions Clôture des inscriptions 1er signal d'avertissement pour manche d'entraînement
samedi 11 avril 2009	11h00	1er signal d'avertissement
dimanche 12 avril 2009	11h00 soirée	1er signal d'avertissement Repas des coureurs
lundi 13 avril 2009	10h00	1er signal d'avertissement

6. Format de l'épreuve.

En fonction du nombre de bateaux inscrits, il pourra être mis en place une phase de poule de qualification et une phase finale (rond or et argent). Dans le cas d'une phase poule, 4 manches validées sont nécessaires pour un passage en phase finale. Les poules de qualification seront approximativement d'un nombre égal de bateaux. Lors de la poule finale, la flotte OR sera limitée à 25 bateaux.

7. Parcours.

Les parcours seront de type banane.

8. Pénalités

8.1. La RCV 44.2, rotation de 1 tour s'appliquera.

9. Classement

- RCV A4.1, système de points à minima, s'appliquera.
- 4 Courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.

10. Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles au secrétariat de l'épreuve jusqu'à l'heure de clôture de la confirmation d'inscription (art.5 avis de course).

11. Jauge.

Tous les voiliers devront être en conformité avec les règles de classe. Des contrôles de jauge pourront être effectués en cours d'épreuve, à terre comme sur l'eau.

12. Inscriptions

Les coureurs désirant participer à l'épreuve doivent adresser par courrier leur inscription à l'aide du formulaire joint à :

**Madame OLIVON Aline
Rue du Docteur Pardigon
83240 CAVALAIRE**

Les frais d'inscriptions sont de :(cachet de la poste faisant foi)

- ◆ 130€ jusqu'au 31 mars 2009
- ◆ 150€ à compter du 1er avril 2009

Toute inscription non accompagnée d'un chèque ne sera pas prise en compte sauf pour les équipages étrangers : ils devront envoyer leur inscription préalablement et acquitter sur place la somme de 130€.

Confirmation des inscriptions : La jauge, et la confirmation des inscriptions se dérouleront le vendredi 10 avril de 09h00 à 18h00. Lors de la confirmation, les coureurs devront obligatoirement fournir:

- leur licence 2009 avec le cachet médical à jour (Aucun certificat médical ne sera délivré par l'organisation).
- leur(s) cotisation(s) de classe à jour
- l'autorisation de port de publicité de l'année, s'il y a lieu
- leur autorisation parentale pour les mineurs.

13. Inscription des entraîneurs.

Les entraîneurs ou accompagnateurs possédant un bateau, devront retourner au plus tôt la fiche d'inscription jointe, dûment remplie, ainsi que les justificatifs demandés, afin d'obtenir une place **gratuite** au port. A compter du 8 avril, les places seront à la charge des retardataires.

14. Renseignements complémentaires

Yacht Club de Cavalaire : Téléphone/fax : 04 94 64 16 58

Courriel : yccav@club-internet.fr

Site internet : www.yacht-club-cavalaire.com

Pour l'hébergement, prendre contact avec :

Office du Tourisme - Maison de la Mer – tél : 04 94 64 01 92 10

Courriel : contact@cavalaire-sur-mer.com

Site internet : www.cavalaire-sur-mer.com

Les campings-car sont interdits de stationnement en ville....

Camping de la Baie 04 94 64 08 15 Camping Cros du Mouton 04 94 64 10 87